

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

1) Enfance-jeunesse :

- services périscolaires : charte de bonne conduite, nouveau règlement.

Le Conseil Municipal par 16 voix "pour" et 1 abstention adopte la charte de bonne conduite

- TAP : conventions avec Crocq'vacances.

Le Conseil Municipal reconduit la convention avec Crocq'vacances avec changement du mode de paiement à la période au lieu de tous les 3 mois.

- TAP : mise à disposition personnel et locaux de l'Ecole privée.

Le Conseil Municipal adopte le fait du recrutement d'un agent et de la mise à disposition des locaux de l'Ecole privée à titre gracieux, et décide de prendre deux autres intervenants : la compagnie Artéfakt et l'école de musique.

2) Secteur de la Huberdière : Orientations d'Aménagement Programmé, résultat consultation bureaux d'étude.

Le Conseil Municipal décide de donner à l'Atelier découverte de St Malo pour une somme de 1 825 € ht l'orientation d'aménagement programmé du secteur de la Huberdière.

3) Aménagement rues des Acacias et des Perrières :

- Mission de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil Municipal missionne le cabinet ABE pour une somme de 7 550 € ht à 15 voix pour et 2 abstentions pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des rues des Acacias et des Perrières.

- convention pour effacement des réseaux téléphoniques.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention avec Orange pour l'effacement des réseaux téléphoniques.

4) Viabilisation de terrains : devis pour raccordements réseaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'entreprise Plançon-Bariat pour 1 184.70 € ht pour les raccordements EU et EP et Véolia pour 1 591.37 € ht pour l'eau potable.

5) Droit de préemption urbain : examen d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la vente de la propriété située 21 rue du Clos St-Hubert.

6) Résidence de Bon Abri : revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les loyers selon l'indice de référence soit + 0.37 % à compter du 1^{er} juillet 2015.

7) Produit des amendes de police : accord de subvention.

Le Conseil Municipal accepte les 915 € des produits des amendes de police en tant que subvention.

8) Attribution de subventions (suite)

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 749 € à "Essé-Le Theil Football Club" et 19.50 € à l'Association l'Escale à Marcillé Robert.

9) Lancement d'une procédure "acquisition bien sans maître".

La commune lance une procédure acquisition de bien sans maître sur les parcelles ZN n° 454 et 455 à la demande du Conseil Général.

10) Communication : validation de la page Facebook.

Le Conseil Municipal adopte la validation de la création de la page Facebook de la commune.